

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 21 juin 2018 à 17 h 30  
999, avenue McEachran**

---

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé (mairesse suppléante)  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (arrivée à 17 h 35)

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. André Brideau, Directeur, Travaux publics  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste  
M. René Girard, Directeur, Aménagement urbain et patrimoine  
Me Marie-France Paquet, Directrice de l'arrondissement par intérim, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 17 h 30.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

---

**10.02 – MOTS DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLUS**

**LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS DÉBUTE À 17 H 30 ET SE TERMINE À 17 H 33.**

---

**CA18 16 0222**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 21 JUIN 2018**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 21 juin 2018, tel que proposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.03

---

#### 10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 17 H 33 ET SE TERMINE À 17 H 42.

CITOYENS	SUJETS
MARC-ANTOINE LAROSE	1575, AVENUE BERNARD

---

#### CA18 16 0223

**OCTROYER UN CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEU DU PARC JOHN-F.-KENNEDY DANS L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP05/04-18 – DÉPENSE PROVENANT DES BUDGETS PTI DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** une dépense de 442 249,04 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'aire de jeux du parc John-F.-Kennedy dans l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public TP05/04-18;

**D'ACCORDER** à Les Entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 442 249,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public TP05/04-18;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1186965006

---

#### CA18 16 0224

**ADOPTION DU RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'EXTENSION OU LA MODIFICATION D'UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE - MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LE NOMBRE MAXIMAL D'UNITÉS DE STATIONNEMENT DANS UN RAYON DE 500 M D'UNE SATION DE MÉTRO - MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES RESTRICTIONS LIÉES AUX TERRAINS SITUÉS À MOINS DE 30 MÈTRES OU 75 MÈTRES D'UNE VOIE FERRÉE PRINCIPALE - MODIFIER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES APPAREILS MÉCANIQUES**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QU'**un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QU'**une consultation publique a été tenue le 18 avril 2018;

**ATTENDU QU'**un second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 mai 2018;

**ATTENDU QU'**un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié le 7 juin 2018;

**ATTENDU QU'**aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la date limite de dépôt de demandes, soit le vendredi, 15 juin 2018;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le Règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

Ce règlement a pour objet de modifier les dispositions concernant l'extension ou la modification d'une construction dérogatoire, de modifier les dispositions concernant le nombre maximal d'unité de stationnement dans un rayon de 500 m d'une station de métro, de modifier les dispositions concernant les restrictions liées aux terrains situés à moins de 30 mètres ou 75 mètres d'une voie ferrée principale et de modifier des dispositions concernant les appareils mécaniques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1184375001

---

#### **CA18 16 0225**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS (1176)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018;

**ATTENDU QU'**une consultation publique a été tenue le 18 avril 2018;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ADOPTER** le Règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* »;

Ce règlement vise à ajouter des exigences concernant l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement d'un appareil mécanique et à assujettir, pour l'ensemble du territoire, les appareils mécaniques visibles d'une voie publique (sauf les ruelles) au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184375005

---

**CA18 16 0226**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (AO-374) AFIN D'ÉTABLIR LES FRAIS EXIGIBLES POUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT VISANT UN APPAREIL MÉCANIQUE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA (1189)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2018;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le Règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* »;

Ce règlement a pour objet d'établir les frais exigibles pour une demande de certificat visant un appareil mécanique en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (1189).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1186695018

---

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 17 H 46 À 17 H 49.

---

**CA18 16 0227**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 258, AVENUE McDougall; 1005, AVENUE LAURIER; 850, AVENUE HARTLAND; 290, AVENUE OUTREMONT; 1575, AVENUE BERNARD; 805, AVENUE HARTLAND; 926-928, AVENUE ANTONINE-MAILLET; 47, AVENUE GLENCOE; 754, AVENUE PRATT, 65, AVENUE PAGNUELO; 525, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 juin 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375029;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

**258, avenue McDougall;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les colonnes en bois existantes devront être restaurées et les nouvelles colonnes devront être reproduites à l'identique;
- Dans l'impossibilité de préserver les colonnes en bois existantes, celles-ci, devront être reproduites à l'identique.

**1005, avenue Laurier;**

Avec la réserve et le commentaire suivants identifiés par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Dans la partie centrale, la colonne proposée de couleur noire devra être de la même couleur que le reste de la façade;

Commentaire : il y aurait lieu de s'assurer que le dégagement de la porte soit suffisant afin de favoriser l'accessibilité universelle.

**850, avenue Hartland;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- À l'arrière, la fenêtre fixe devra être rehaussée à au moins 40 centimètres du niveau du plancher;
- Un linteau de briques en soldat en plus d'une allège, tels que l'existant, devront être ajoutés.

**290, avenue Outremont;**

NONOBTANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Au mur latéral gauche :

- Un linteau de pierre devra être ajouté au dessus de la porte;
- Le modèle de porte architecturé déposé le 20 juin 2018 auprès de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est approuvé par le conseil.

**1575, avenue Bernard;**

NONOBTANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, CE PROJET EST APPROUVÉ SANS RÉSERVE.

**805, avenue Hartland;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- En façade, afin de respecter l'expression et la composition architecturale du bâtiment, le cadrage et les montants verticaux blancs subdivisant le revêtement en quatre sections devront être conservés;
- Afin d'être plus compatible aux bâtiments du voisinage, la couleur du crépi de fondation proposée devra être remplacée par la même couleur que celle existante en façade.

**926-928, avenue Antonine-Maillet;**

**47, avenue Glencoe;**

**754, avenue Pratt;**

**65, avenue Pagnuelo;**

**525, avenue Wiseman.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375029

**CA18 16 0228**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1461, AVENUE VAN HORNE - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE SUR LE DOMAINE PRIVÉ - DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE PERPENDICULAIRE ET D'UNE ENSEIGNE APPLIQUÉE EN VITRINE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 juin 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 6 juin 2018, la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé en vertu du règlement 1054-2;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375030;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'APPROUVER** la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse sur le domaine privé pour l'immeuble situé au 1461, avenue Van Horne, laquelle approbation s'applique aux plans joints au sommaire décisionnel;

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA relativement à l'installation d'une enseigne perpendiculaire et d'une enseigne sur vitrine pour l'immeuble situé au 1461, avenue Van Horne, selon les plans présentés et déposés.

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme:

- L'enseigne perpendiculaire proposée ne devra pas être éclairée;
- L'inscription en vitrine « OUVERT » devra être retirée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375030

---

**CA18 16 0229**

**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AO-3, ENTÉRINER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT TEMPORAIRE D'UN POSTE D'INGÉNIEUR - CHARGÉ DE PROJET (451020) À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DU GREFFE ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS - DÉPENSE PROVENANT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ENTÉRINER** la création et le comblement temporaire d'un poste d'ingénieur – Chargé de projet à la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;

**D'IMPUTER** la dépense au PTI conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

## **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTENT CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

50.01 1183711011

---

## **CA18 16 0230**

**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AO-3, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE D'UN AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE À LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE.**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ENTÉRINER** la nomination permanente de Monsieur Daniel Valiquette à titre d'aide-bibliothécaire à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

**D'IMPUTER** la dépense au budget de fonctionnement de la bibliothèque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1183711013

---

## **70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 17 h 57.

70.01

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2018.